

Les moulins de Coatquénan

en Plouguerneau

André NICOLAS

juin 2012
Révision juin 2016

Au pied du manoir-ferme de Coatquénan¹, les murs du moulin autrefois attaché au château sont toujours debout, en contrebas de la route départementale. La RD² 52 actuelle emprunte en effet sa chaussée qui a été consolidée et modifiée lors de la transformation en route des chemins reliant Le Diouris et Le Vougot vers la fin du XIX^{ème} siècle.

La réserve d'eau du moulin était constituée d'un étang alimenté par un ruisseau provenant de deux sources principales ; la première se situe vers Lanoster, dans les prés humides situés entre Kerdelant et Lanerchen et la seconde entre Prat-Orven et Anteren. Les deux ruisseaux se rejoignent à proximité et en amont de l'étang de l'ancien moulin du Grouanec, aujourd'hui totalement disparu.

Le moulin, dont les ruines sont bien conservées, est en fait l'ancien moulin de Coatquénan, dénommé *suzain*³ dans les documents antérieurs à la Révolution de 1789.

On peut légitimement penser qu'il fut le moulin principal dépendant du fief de Coatquénan, dont les origines sont fort anciennes. Les bâtiments de la ferme qui subsistent aujourd'hui sont les restes de l'ancien château qui daterait du début du XV^{ème} siècle et qui remplaça une ancienne motte féodale. Malgré les dégradations dues à l'évolution des activités de ses occupants durant les quatre ou cinq derniers siècles, des éléments remarquables de la bâtisse originale ont été conservés jusqu'à nos jours.

Jusqu'à la Révolution, le château fut le siège de la juridiction seigneuriale de Coatquénan dont la compétence en matière de haute et basse justice s'étendait sur les terres dépendant du fief, terres situées en Plouguerneau, Kernilis, Tremenec'h, Kernouès et d'autres paroisses jusqu'à Sibiril.

1 Les lieux-dits dont il est fait état sont tous situés en Plouguerneau, sauf spécification d'une autre paroisse ou commune.

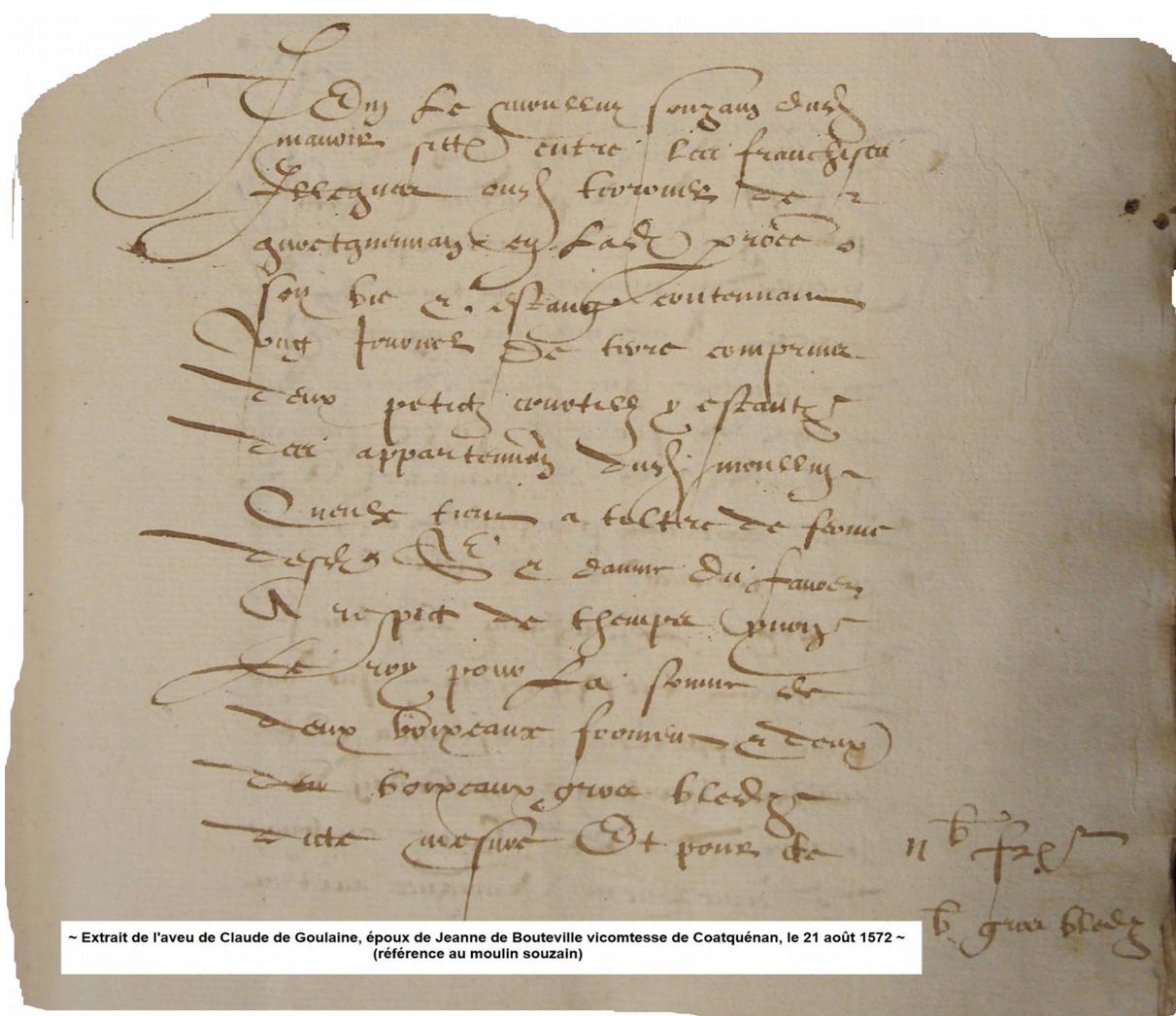
2 Route Départementale.

3 Terme dont nous pu trouver la définition précise mais qui peut être une contraction de suzerain, ou principal, par opposition à l'autre moulin situé en aval cité comme *souzain* dans les documents de l'Ancien Régime,

Vers 1455, selon Isabelle Parc⁴, la vicomté de Coatquénan échoit à Jean de Bouteville après son mariage avec Alix de Launay, héritière du fief. Dans un aveu⁵ transmis à son suzerain, le nouveau propriétaire du château déclare que 22 manoirs en dépendent⁶. La famille Bouteville qui est d'origine normande, le conservera au moins jusqu'à 1546. Parmi ses possessions, on trouve les *hostels* du Grouaneg et du Leuré et les manoirs de Castel Bian, Ti Coz et Porz al Lez, tous situés à proximité du château.

Le 21 août 1572, pour préserver les droits de son fils Gabriel né de Jeanne de Bouteville, vicomtesse de Coatquénan, qui vient de décéder, Claude de Goulaine destine un aveu au procureur royal de Lesneven.

Dans ce document de quatre-vingt-six pages, sont plusieurs fois mentionnés les deux moulins de *Güetquen* dits *suzain* et *souzain*, termes signifiant supérieur et inférieur, et le moulin dit *ar Floch* situé en amont du moulin *suzain*. *Milin ar Floc'h*, que nous identifierons comme dépendance du domaine d'Enescadec, sera appelé plus tard moulin du Grouanec ou *milin Quelven* par le cadastre napoléonien.



~ Extrait de l'aveu de Claude de Goulaine, époux de Jeanne de Bouteville vicomtesse de Coatquénan, le 21 août 1572 ~
(référence au moulin souzain)

4 « Les manoirs du pays des Abers aux XVème et XVIème siècles ». Mémoire de maîtrise d'histoire, Isabelle Parc (CRBC-1996).

5 Document délivré par le vassal à son suzerain, attestant sa fidélité et dénombrant ses biens, quand il entre en possession d'un fief.

6 « Les manoirs du pays des Abers aux XVème et XVIème siècles ». Mémoire de maîtrise d'histoire, Isabelle Parc (CRBC-1996).

Plus tard, par suites de mariages et de successions, les propriétaires de Coatquénan s'appelleront Parcevaux ou Parscau, Goulaine et, enfin, Carné vers 1669.

Dans le diocèse de Léon, cette famille originaire du Vannetais s'est, semble-t-il, principalement établie au manoir de Kerjar⁷ en Lanildut. Les aînés deviendront comtes et conserveront le titre de vicomtes de Coatquénan jusqu'au décès en 1856 de Ambroise de Carné, maire de Guingamp de 1815 à 1830.



Le 20 juillet 1698, Dame Marie-Gabrielle de Kéringar, vicomtesse de Carné, de Coatquénan, de Kerjar, et autres titres... demeurant au manoir du Carpont en la paroisse de Lampaul⁸, *consent* un bail à ferme pour neuf ans à compter de la Saint-Michel suivante pour les moulins de Coatquénan. Les nouveaux fermiers sont Vincent Lavanant, *Munier au moulin de Lesméal*⁹ en la paroisse de Plouguerneau et sa femme Liesse Jan, de luy autorisée.

Le couple prend effectivement en fermage les moulins de Coatquénan à la Saint-Michel (29 septembre) 1698. Leur fille Claude naît le 12 mai 1699. Mais la première femme du meunier, Liesse, parfois dite en breton *Leveneze* Jan, décède vers 1703.

7 Lieu-dit sans doute devenu aujourd'hui Keryar en Plourin-Ploudalmézeau.

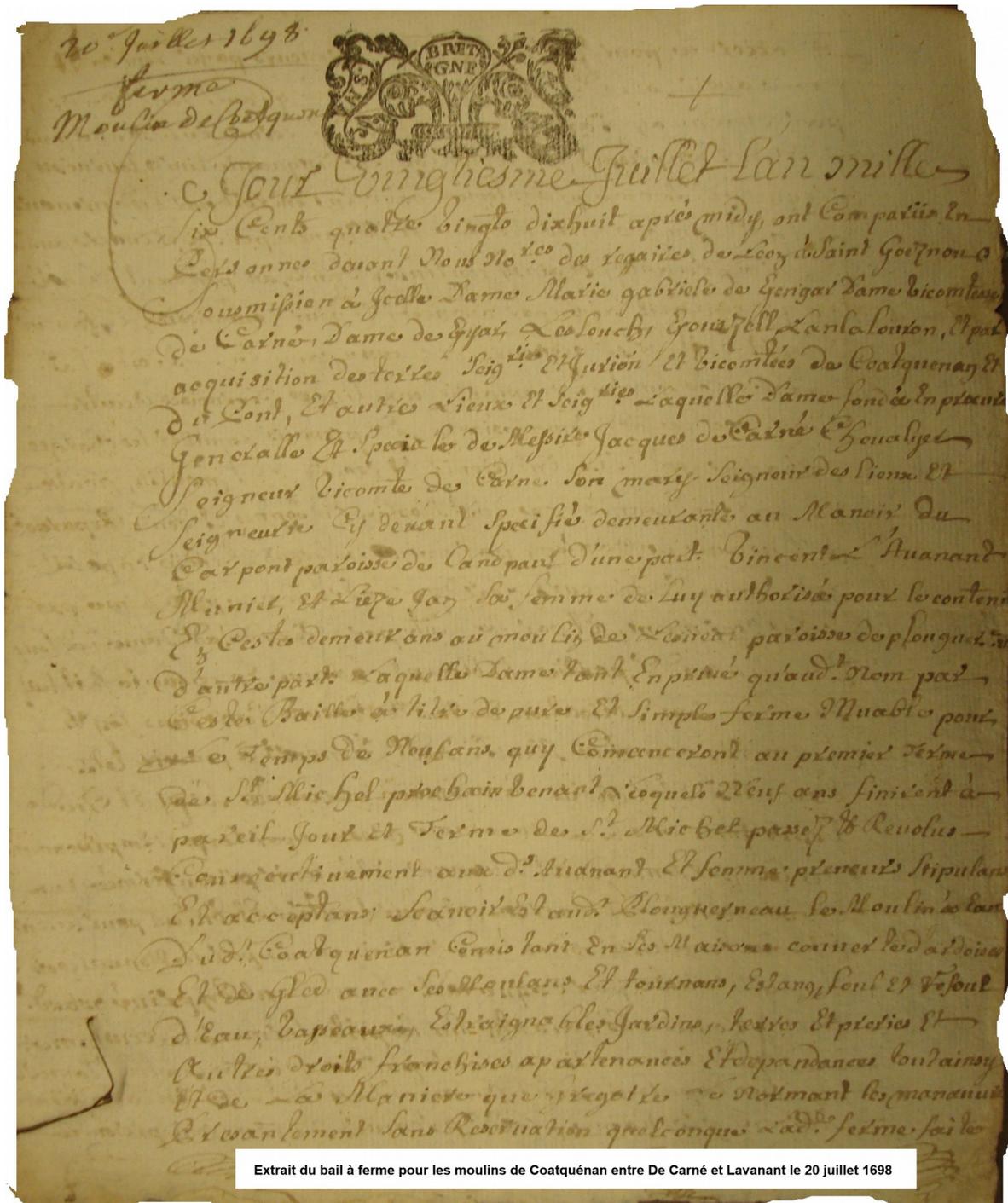
8 Lampaul-Ploudalmézeau.

9 Le moulin de Lesmel est situé au Traon et dépend du château du même nom.

Vincent Lavanant se remarie avec Françoise Pen le 28 juillet 1704. Renée, leur premier enfant, naît à Coatquénan le 27 juin 1705. Le parrain est François Guillou du moulin du Grouanec.

Vincent ne reste que pour la durée du bail de neuf ans au moulin de Coatquénan ; en effet, le 31 mai 1710, son fils François vient au monde au moulin de Kerbabu en Plouvien. Par la suite, le meunier s'établira dans la paroisse de Plouguin, sans doute au moulin de Mesnaot dépendant du manoir du même nom à proximité de l'Aber-Benoît.

Il y décède le 15 février 1739 à l'âge de 70 ans.



Le 24 janvier 1732, devant les notaires royaux et héréditaires du Siège de Lesneven, comparaît le *haut et puissant seigneur Messire Charles-François de Carné, chef de nom et d'armes chevalier, seigneur comte de Carné, vicomte de Coatquénan, seigneur du Pont, Kerjar et autres terres et seigneuries, demeurant en son château de Kerjar, paroisse de Lanildut*. Il est accompagné de ses locataires des moulins de Coatquénan. Le seigneur comte de Carné a baillé¹⁰ à titre de pure et simple ferme [...] pour neuf ans entiers et consécutifs à l'expiration du bail qui a cours les deux moulins de Coatquénan à Jacques Coant et sa femme Gabrielle Goachet, icelle le requérant de son dit mary autorisée.

La date d'effet de ce bail sera le 1^{er} avril 1736. Il s'agit du renouvellement d'une ferme de neuf ans. La famille Coant est donc présente aux moulins de Coatquénan au moins depuis le 1^{er} avril 1727.

Jacques Coant est né à Lannilis le 17 septembre 1681. Il eut pour parrain Jean-Guillaume de Kerouartz, probable suzerain de son père. Le 11 mai 1709, il se marie à Plouguin avec Marie-Gabrielle Goachet.

Les nouveaux époux sont établis au moulin de Provost en Ploudalmézeau quand naît François, leur premier enfant, le 27 septembre 1710. Quatre autres naissances suivent dans le même moulin ; la dernière fille, Françoise, est baptisée le 13 août 1718. Le parrain et la marraine sont Vincent Lavanant et Françoise Pen, tous deux anciens meuniers à Coatquénan et demeurant au moulin de Mesnaot en Plouguin¹¹.

D'après les termes du bail de 1732, le moulin *suzain* de Coatquénan est couverts de gleds¹² et le moulin *souzain* d'ardoises. Cependant, *il est convenu qu'il sera loisible au dit seigneur bailleur de faire mettre le moulin souzain en couverture de gleds de jour à autre parce qu'il rendra aux dits preneurs la couverture en bon état, lesquels seront tenus et obligés de rendre la dite couverture en bon estat [...]* Il semble donc qu'il y ait une certaine préférence pour la couverture de gleds, à moins qu'il ne s'agisse d'une question de coût dépendant des conditions d'approvisionnement en matière première pour réaliser ou rénover la toiture.

Le document chiffre avec précision les évaluations des manquements dans le bon état des toitures et d'autres équipements, dont le preneur ne pourra être tenu pour responsable, et les dispositions contractuelles pour l'entretien des machineries et ustensiles. Pour les deux moulins, sont ainsi précisés : l'épaisseur des meules, le piquetage, la *pesanteur* des fers et des marteaux à piquer, l'état de la charrette et de la civière...

François Coant survit à l'habituelle mortalité infantile de l'époque et se maria à Kernouès avec Marie Bléas en 1736. Le couple s'établit au moulin de Coatquénan, mais François décéda le 28 janvier 1744 sans avoir eu d'enfant, semble-t-il.

Son frère Charles, né au même moulin de Provost le 24 février 1712, se marie à Kernilis le 18 septembre 1742 avec Barbe Bescond originaire de Kerberheun en cette paroisse. Les nouveaux époux viennent aussi habiter Coatquénan. Il est probable que la cohabitation des familles des deux frères mariés et des parents dut être facilitée par le fait que chacun des des deux moulins comportait un dit *logemen*.

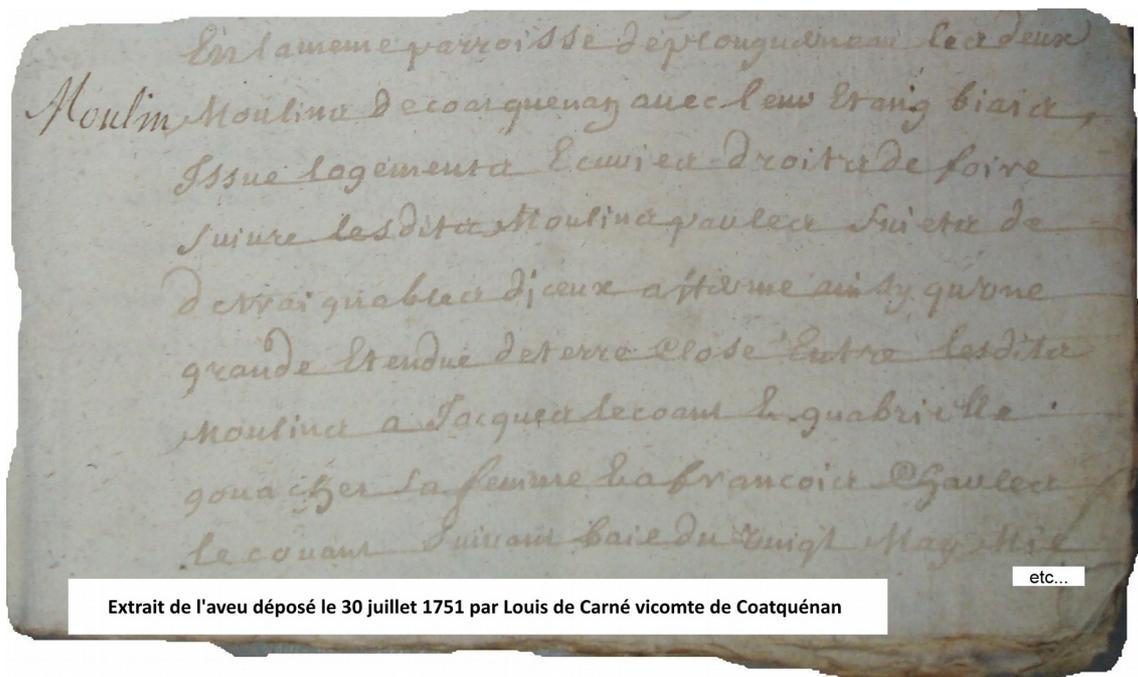
Gabrielle Goachet, leur mère, mourut le 7 mars 1748 et fut enterrée au Grouanec.

10 Bailler : donner à bail.

11 Aujourd'hui en Saint-Pabu. Avant la Révolution, Saint-Pabu n'était qu'une trêve de Ploudalmézeau.

12 Couverture à base de chaume de seigle ou de roseau.

Louis-Marie de Carné, vicomte de Coatquénan, est héritier de Charles-François de Carné, son père, décédé le 5 janvier 1751 en son château de Kerjar en Lanildut. Dans le minu¹³, un document d'une centaine de pages, qu'il a déposé le 30 juillet de cette même année devant la Cour Royale de Lesneven, parmi tous les autres biens ou droits figurent les deux moulins de Coatquénan : *En la même paroisse de Plouguerneau, les deux moulins de Coatquénan avec leurs étangs, biais¹⁴, issues, logements, écuries, et aussi droit de faire suivre les dits moulins par leur suite et detraignables¹⁵ d'iceux, affermés ainsy qu'une grande étendue de terre close entre les dits moulins à Jacques Le Couant et Gabrielle Gouachet sa femme et à Françoise et Goulven Le Couant suivant bail du vingt may mil sept cent quarante et un controllé à Lannilis le vingt quatre du dit mois...*



Le 16 décembre 1751, un bail devant débiter le 1er avril 1754 est accordé par le seigneur de Carné à Yves Kermaïdic pour les moulins de Coatquénan : *devant les notaires royaux et héréditaires du Siège de Brest a comparu haut et puissant seigneur Messire Louis-Marie chef de nom et d'armes chevalier seigneur comte de Carné, vicomte de Coatquénan, seigneur du Pont, Kerjar et autres lieux, demeurant en son château de Kerjar, paroisse de Lanildut, lequel seigneur comte de Carné a par ces présentes avec promesse de garantie baillé à titre de ferme pour neuf ans qui commenceront au premier avril de l'année 1754 en tous cas à l'expirement du bail courant du 20 may 1741 [...] qui finiront au premier avril de l'année 1763 à Yves Kermaïdic et Marie Le Guenneugueux sa femme dument autorisée de son dit mary demeurant au moulin de Resservo en la paroisse de Lampaul-Ploudalmézeau acceptant au dit titre, scavoir les moulins de Coatquénan situés en la paroisse de Plouguerneau avec leurs étangs, biais, issues, logemens, écuries, droit d'assujetion des mouteaux et detraignables à la suite des dits moulins, comme aussy une étendue de terre close estante entre le moulin suzain et le moulin souzain cernée d'orient d'un parc manoeuvré*

13 Terme que l'on rencontre dans la Coutume de Bretagne. C'est un acte de déclaration, ou aveu, qu'un acquéreur devait faire à son seigneur concernant les biens acquis ou les devoirs qu'il avait contractés à son encontre.

14 *Biais* : vraisemblablement biefs.

15 *Detraignables* : mot pour désigner celui qui peut être contraint, donc en fait les vassaux tenus d'utiliser les services d'un moulin d'une seigneurie.

par Yves Riou, au nord du bois tailly de Coatquénan et au midy du chemin, pour en jouir en bon père de famille ainsy que Jacques, François et Charles Coant père et enffans le font ou doivent faire actuellement et payer par an d'avance en quatre termes et de quartier la somme de 252 livres [... suivent le détail et les modalités de paiement, les obligations des deux parties...].

Moulin
de
Coatquénan



L'an mil sept cents cinquante un, le sixieme
Jour du mois de decembre apres midy, devant les bonssigneés
Notaires Royaux hereditaires du siege de Brest, à Comparu
haut et puissant seigneur Messire Louis Marie Cheffe de nom
Et d'armes Chevalier seigneur Comte de Carné vicomte de
Coatquénan, seigneur du Pont, Gjav, et autres lieux demeurant au
Bon chateau de Gjav parroisse de Sannildut, lequel seigneur Comte de Carné
à par ces presentes avec promesse de garantie baillé à titre de ferme pour
neuff ans qui commenceront au premier avril de l'année mil sept cents
Cinquante quatre Intout cas ad exprement du bail courant du vingt
may mil sept cents quarante un deffere' contolle à Sannildut le vingt
quatre des dits mois d'au par G. Bon au report de G. Jacolot no. royal de
Sannildut au premier avril de l'année mil sept cents soixante trois, yves
Gymaidic de marie le guenneguen la femme jectee à la priere autorisée
de son dit mary pour ce qui suit demeurans au moulin de Bervo
parroisse de Sainpaul plou dalmezeau, au my present si joulants et
acceptans audit titre; le savoir est, les Moulins de Coatquénan situés
En la parroisse de plouguerneau, avec leurs Hang biaux jomes logemens,
Levries, droit d'assajstie les sujets, moutaux, Indetocynables abahutes des
dits moulins, comme au my present d'ind. e de terre close et tante d'ube
Le moulin Suzain et le moulin bouzain, le nez d'oziant d'un pare
manoeuvre par yves Riou, au nord du bois tailly de Coatquénan
Et au midy du chemin, pour en jouir en bon père de famille ainsy que Jacques
François et Charles Coant père et enffans le font ou doivent faire actuellement
Et payer par an d'avance en quatre termes et de quartier la
Somme de deux cents cinquante deux livres et un denier soixante
deux livres et de premier avril mil sept cents cinquante quatre,
trois livres et de premier avril mil sept cents cinquante quatre,
trois livres et de la même année par les mêmes

~ Entête du bail accordé par Louis-Marie de Carné à
Yves Kermaidic le 16 décembre 1751 ~

Les biens viennent de changer de mains après le décès de l'ancien propriétaire. Est-ce la cause de la résiliation du bail en cours ? Nous ne saurions le dire.

La famille Coant, qui vient de tenir les moulins de Coatquénan durant environ un quart de siècle, part vers un autre fermage.

Le 1^{er} avril 1754, Yves Kermaïdic s'installe aux moulins de Coatquénan, en application du bail accordé près de trois ans auparavant. Charles Coant, sa famille et son père viennent de déménager vers les moulins du Rest et de Pentreff situés en la trêve de Locmaria de la paroisse de Plabennec.

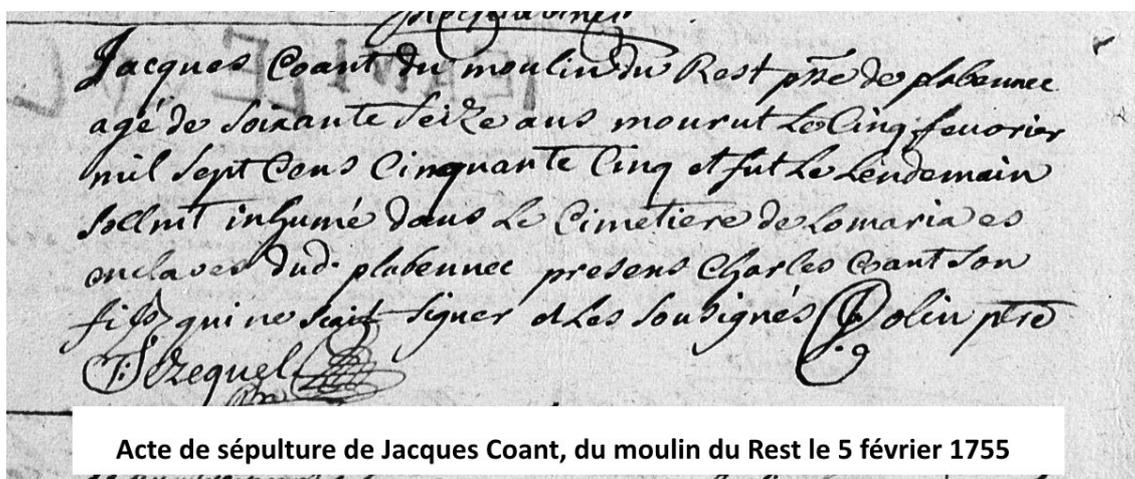
Le nouveau contrat de bail confirme que le moulin *souzain* est toujours sous couverture d'ardoises, tandis que le toit du moulin *suzain* est en chaume.

Yves Kermaïdic, le nouveau meunier de Coatquénan, est originaire de Plouarzel mais habite Landunvez au moment de son mariage à Lampaul-Ploudalmézeau le 20 juillet 1748 avec Marie Le Guenneugueux, veuve de Louis Le Hir décédé au moulin de Resservo le 28 mars 1748.

Ils ont des jumeaux nés en août 1749 dans ce moulin. Marie y meurt le 1^{er} septembre à l'âge de quinze jours et Guillaume, le 16 avril 1763 au moulin de Trémazan en Landunvez.

Marie Le Guenneugueux trépassa le 17 avril 1777 à Lanrivoaré à l'âge de cinquante-huit ans. Yves se remaria dès le 16 septembre à Lambézellec avec Marie Corre, veuve de Michel Kernéis. Il ne meurt que le 8 nivôse an IX (29 décembre 1800) au moulin de Kermorvan en Trébabu. Il était âgé de soixante treize ans. Un âge presque canonique !

Jacques Coant, son prédécesseur aux moulins de Coatquénan, est décédé depuis longtemps au moulin du Rest, situé près de Locmaria en Plabennec, le 5 février 1755. Marguerite, sa petite fille, fut le premier enfant de Charles Coant et de Barbe Bescond à naître au même moulin le 28 décembre 1755.



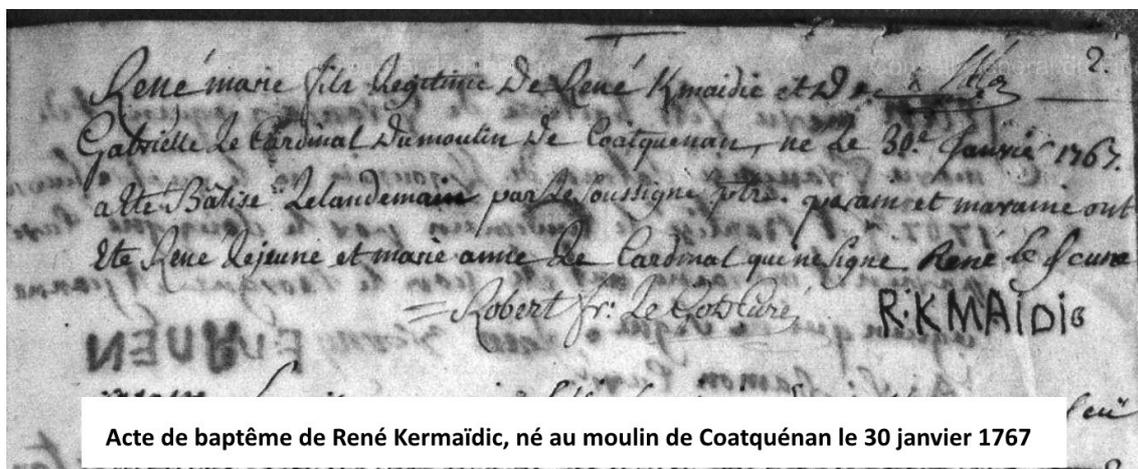
La famille Coant fera souche dans plusieurs moulins de Plabennec et même de Guipavas durant la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Louis Coant, lointain descendant de Charles sera le dernier meunier au moulin du Rest en 1974¹⁶.

Jacques Kermaïdic, frère de Yves, marié à Guissény avec Marguerite Castel le 27 septembre 1757, était aussi meunier à Coatquénan au moins à partir de 1763, et peut-être jusqu'à 1783. Marguerite décéda en effet le 28 mai 1783 et fut inhumée en terre *bénite* au Grouanec. Son époux fut cité comme témoin dans l'acte de sépulture.

16 Yves Priser « 200 ans d'histoire sur 55 fermes et 15 moulins de Locmaria ». Mignoned Locmaria (date : vers 2000)

Un autre de leurs frères demeura également à Coatquénan durant les années 1760. Il s'agit de René marié à Gabrielle Cardinal, du moulin de Kervereg, le 25 septembre 1764 : ils deviennent parents d'un garçon prénommé René le 30 janvier 1767. Les Kermaïdic se sont peut-être partagé l'exploitation des moulins *suzain* et *souzain*.



Cette famille fut probablement remplacée aux moulins de Coatquénan par Pierre Corre et Julienne Poullaouec.

Bien que n'ayons pas retrouvé le document, un bail à ferme accordé par De Carné à Corre le 4 juillet 1776, est en effet plusieurs fois mentionné dans des écrits postérieurs à cette date. Il s'agirait en fait d'un bail accordé à deux ménages composés respectivement de Pierre Corre et Julienne Poullaouec et de François Calvez et Anne Corre.

Anne Corre est une des sœurs aînées de Pierre. Fille de René Corre et de Jeanne Guénégan, elle s'est mariée à Landunvez avec François Calvez le 11 octobre 1746. Quant à Pierre Corre, il a épousé Julienne Poullaouec le 11 janvier 1763 dans la même paroisse.

Les deux couples ont quitté *Milin-Coz* situé à l'embouchure du ruisseau qui rejoint la mer sur la grève de Penfoul en Landunvez, après s'être associés pour prendre en fermage les deux moulins de Coatquénan situés en la paroisse de Plouguerneau.

François Calvez et Anne Corre n'ont pas eu d'enfants.

En revanche, Pierre Corre et Julienne Poullaouec en engendrèrent peut-être douze et leurs descendants peupleront maints moulins de Plouguerneau durant tout le XIX^{ème} siècle, à commencer par Rannorgad occupé, au moins à partir de 1791, par leur fils aîné Sébastien marié à Marie-Renée le Got depuis le 14 juillet 1789.

Le 30 août 1781, devant les notaires de la juridiction de la vicomté de Coatquénan eut lieu une *subrogation* de ferme¹⁷ consentie par Anne Corre, veuve de François Calvez, demeurant au moulin de Coatquénan.

La subrogation concerne la moitié de la ferme des deux moulins de Coatquénan baillés par *Madame Veuve Seigneur du Carné*¹⁸. Pierre Corre s'engage à prendre à son compte la moitié du fermage dû par sa sœur, soit 176 livres, suivant le nouveau bail qui vient de leur être accordé le premier avril 1781 et arrivant à terme en 1790.

17 Cession d'une partie d'un bail à ferme.

18 Louis-Marie de Carné est en effet décédé en son manoir de Kerjar en Lanildut le 18 avril 1781, à l'âge de 60 ans.

Le malheur a frappé Anne Corre ; elle est devenue veuve moins d'un an auparavant. En effet, le registre des sépultures de la paroisse de Plouguerneau nous relate le décès tragique de son époux : *François Calvez, meunier du moulin de Coatquénan, trouvé noyé auprès de Pont-Crac'h le jeudi seize novembre mil sept cent quatre vingt, a été inhumé en terre bénite au Grouanec le samedi dix huit du même mois, en vertu de la permission accordée par Monsieur Lunven De Catliogan avocat et procureur du Roy de l'Amirauté en date du dix sept des dits mois et an, en présence d'Anne Corre sa veuve, de Goulven Calvez son neveu et de plusieurs autres qui ne signent...*¹⁹

Dès le 19 mai 1786, un autre bail de neuf ans est consenti pour les moulins de Coatquénan. La nouvelle ferme doit débiter à la Saint-Michel 1790. *Noble Yves Michel Henri de Chef du Bois*²⁰, *sénéchal de la juridiction des régaires de Léon, y demeurant paroisse de Minihiy*, représente les propriétaires en tant que tuteur des enfants mineurs des feux Seigneur et Dame de Carné.

Les deux moulins de la seigneurie de Coatquénan sont affermés à *Pierre Corre et femme Julienne Poullaouec pour les deux tiers et à la ditte Corre veuve Calvez, pour un tiers.*

Tous sont déclarés demeurer au moulin de Coatquénan ou, peut-être, y ont-ils élu domicile pour des facilités administratives ?

Le total du fermage est fixé à 282 livres et un *demi boisseau d'avoine blanche mesure de Lannilis*, comme lors des précédents baux.

Il est toujours fait référence au bail du 4 juillet 1776 concernant les dépendances des deux moulins (maisons, crèches et écuries...), mais seul l'entretien des équipements à moudre du moulin suzain est spécifié dans le document. On peut donc présumer que le moulin suzain a déjà cessé son activité de mouture ; il tombera peu à peu en ruines.



19 Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 3 E 238.

20 Francisation de Penhoat.

Quant au moulin suzain, il a été mis sous couverture d'ardoises dans l'intervalle 1751~1786. Pour ce faire, on a peut-être utilisé la pierre de schiste, *mein haleg*, qui semble abondante sur les flancs de cette vallée qui mène au pied de Loguivi, mais, comme précédemment pour le moulin souzain, il est précisé qu'il sera libre au Seigneur propriétaire de couvrir en gleds le moulin suzain quand bon leur semblera ...

Anne Corre, veuve de François Calvez, trépassa le 22 décembre 1787 au *bourg paroissial de Plouguerneau*. Âgée d'environ soixante ans, elle est décédée sans *hoirs de corps*²¹.

Du 26 décembre de cette même année jusqu'au 2 janvier 1788, l'inventaire des meubles et effets qu'elle délaisse est effectué par *Guillaume-Marie Draoulec, ancien commis juré de la ditte Sénéchaussée à la requête de Pierre Corre frère de la dite défunte*. Pierre Corre, le meunier de Coatquénan, a lancé la procédure en tant que tuteur des enfants mineurs de feu son frère Claude, et d'autres héritiers majeurs sœurs ou neveux de Anne. Certains d'entre eux sont meuniers à Ploudaniel ou à Ploudalmézeau, comme sa sœur Suzanne.

L'expert chargé de l'évaluation des biens est Goulven Anton²² de Lannebeur. Ils sont évalués pour un total de 1289 livres et 11 sols, ce qui est un beau patrimoine pour une roturière.

On peut noter l'importance et la qualité de la literie comportant, entre autres, des couettes, oreillers et traversins de plumes, 46 draps de lin, 12 bernés²³, 21 couvertures d'oreiller... et aussi beaucoup de vêtements : 34 chemises, 5 jupes pour 34 livres, 71 coiffes..., des couverts et diverses pièces en argent pour 180 livres et 6 *mauvais livres bretons* (sic).

Sont également inventoriés un nombre conséquent de meubles de qualité comme des armoires et des lits clos en bois de chêne, 48 livres d'argent en numéraire et, aussi, des appareils utilisés pour travailler la matière première de la laine et du lin.

L'importance des biens matériels nous permet de penser que la meunière, devenue veuve en 1780, tient commerce de textiles au bourg de Plouguerneau et qu'elle « délègue » sa part de ferme des moulins de Coatquénan à son frère Pierre.

Parmi le nombre conséquent de titres laissés par Anne Corre figurent en effet une *grosse*²⁴ de subrogation de la ferme des moulins de Coatquénan à Pierre Corre en date du 19 juillet 1787 et, aussi, un bail à ferme consenti par Olivier Landuré²⁵ à Anne Corre le 12 août 1787. Ce bail concernait sans doute la maison qu'elle occupait au bourg paroissial de Plouguerneau. L'ancienne meunière avait sans doute délaissé la meunerie pour s'établir comme commerçante.

L'inventaire des titres nous apprend aussi qu'elle fut fermière de *milin ar Floc'h*, le futur moulin du Grouanec ou de *Quelven* du cadastre napoléonien, situé à 400 mètres à vol d'oiseau, en amont, du moulin *suzain* de Coatquénan.

Un document révèle en effet qu'elle consentit une subrogation de ferme de *moulin Floch* à Goulven Calvez²⁶ de Tréménac'h le 8 novembre 1784. Mais, peut-être était-elle déjà établie, au moins épisodiquement, au bourg de Plouguerneau ?

21 Une personne décède *sans hoir de corps* lorsqu'elle n'a pas d'héritier direct.

22 Notable paysan, Goulven Anton succéda à son père François comme « expert ». Il devint membre du conseil d'administration du District de Lesneven en 1794. Né et décédé à Lannebeur (1743 – 1811).

23 Grande pièce de laine grossière ou de laine quelconque.

24 Copie d'un acte notarié.

25 Il s'agit très probablement de l'exploitant du domaine congéable de Kerdélant appartenant à la famille de Roquefeuille.

26 Goulven Calvez, né à Lothunou en Lannilis le 26/11/1754, et sa femme Françoise Guiavarch, née le 05/09/1762 à Kerdidreun s'étaient mariés à Plouguerneau le 18/09/1781. Ils furent la souche des Calvez alternativement meuniers dans la plupart des moulins situés sur le ruisseau du Grouanec à Loguivi (Grouanec, Kerili, Kervereg, Rannorgat...)

Quelques années plus tard, des bouleversements importants se sont produits. La Révolution a éclaté en 1789 ; les privilèges des classes possédantes ont théoriquement été abolis durant la nuit du 4 août 1789.

Le 20 juillet 1790, Pierre Corre meunier au moulin de Coatquénan signe un reçu pour confirmer qu'il vient de recevoir de Monsieur de Chef du Bois tuteur de Messieurs Carné, propriétaires, la somme de 350 livres. Ces espèces représentent la commission que Pierre Corre avait payée pour le renouvellement du bail pour le moulin. Au XVIII^{ème} siècle, il était en effet d'usage que pour faciliter la transaction, et peut-être les rapports pendant la durée du bail, le futur fermier payât au bailleur un commission dite *pot de vin* dans certains documents. Le bail du même moulin vient d'être résilié à cause de la suppression des *droits de moute* prononcée par décret de l'Assemblée Nationale.

On constate que ce document ne fait plus mention des deux moulins ; le moulin *souzain* est sans doute en ruines en 1790 !

La Révolution, engendre la déliquescence progressive des institutions en place depuis des siècles. Les corvées dues par les *sujets mouteaux*²⁷ et *detrainables* pour les réparations des moulins et de leurs dépendances ont été supprimées. Beaucoup d'entre eux appartiennent désormais à la Nation et rien n'a été prévu pour pallier la disparition des règles codifiées par la féodalité et la Coutume.

Les *manquements aux réparations*, qui étaient sévèrement sanctionnés sous l'Ancien Régime, deviennent un sujet préoccupant.

Le 2 messidor an II (20 juin 1794), Pierre Mingam, expert et meunier demeurant au Diouris, commune de Kernilis, canton du même nom²⁸, *se transporte vers Coatquénan pour voir et examiner le manque de réparations sur le moulin et crèche.*

Il note que la *couverture d'ardoizes du moulin neuf*²⁹ est en très mauvais état et qu'il manque *cent pierres d'ardoizes*, qu'il estime à six livres, et *environ quinze livres de chaux à deux journées de couvrier pour couvrir le dit moulin, estimés à trois livres.*

Mais l'essentiel des manquements concernent surtout la soue à cochons pour 45 livres et l'étable à vache pour 12 livres. Ces dépendances tombent de toute évidence en ruines.

Pierre Mingam conclut : *et comme le citoyen Pierre Corre ne demandant d'autre réparations pour le moment, je me suis retiré pour dresser le présent procès-verbal.*

Il semble que le donneur d'ordre pour l'expertise soit donc le meunier Pierre Corre qui exploite le site des moulins de Coatquénan depuis de nombreuses années. Suivant les anciens baux, résiliés par les nouvelles autorités, ces réparations lui étaient dues. Il espérait peut-être que la Nation s'en chargerait !

En tous cas, nous restons dans l'ignorance du destinataire du rapport d'expertise.

27 *Mouteaux* : usagers d'un moulin.

28 Le 29/09/1791, le canton de Guicquelleau est supprimé et remplacé par celui de Kernilis. La section de Gorrébloué en Plouguerneau est dans sa plus grande partie rattachée à Kernilis. Cette situation dura au moins jusqu'à l'été 1795. Le Diouris est donc situé en Kernilis le 2 messidor an II.

29 Il s'agit du moulin de Lost-ar-C'hoat, appelé *Milin Nevez* sur le cadastre napoléonien et la matrice attachée, qui vient d'être bâti pour remplacer le moulin *souzain*.

2 Messidor an II

Ce jour deux commissaires de la République
 étois soussigné Pierre Marie Mingam expert
 demeurant au moulin de Douris sur la commune
 de Quilis Canton du même nomys District de
 Lorient département de Finistère me suis
 transporté jusque et au moulin de Coatquenan
 sur la commune de Plouguerneau Canton du même
 pour voir et examiner le manquement de réparation
 manquant sur la roue du moulin et creche et
 les trous comme suit

Savoir

la couverture d'ardoise du moulin neuf entrées
 moises et il manque des pierres d'ardoise environ cent
 estimer par livres 64

il manque pour ardoises quatorze livres

**Entête du rapport d'expertise le 2 messidor an II
 de l'état des moulins de Coatquenan par P. Mingam**

Au début de la Révolution, le propriétaire des moulins, ou du moins l'héritier privilégié grâce au droit d'aînesse en vigueur durant l'Ancien Régime, est Louis-Charles comte de Carné, vicomte de Coatquenan, etc. Né au château de Kerjar en Lanildut le 29 juillet 1774, il a émigré et ses biens ont été saisis par la Nation.

Le 19 frimaire de l'an VI (9 décembre 1797), les ventes aux enchères d'une partie de ses immeubles ont lieu à Quimper. Elles sont enregistrées par l'administration départementale du Finistère le 29 nivôse de cette même année républicaine (17 janvier 1798).

168

Il a été allumé un premier feu pendant la durée duquel les
Moulins de Coatquénan et de Poudanval, situés Commune et Canton
de Plouguerneau, provenant de l'ancien seigneur Charles Carné Kerjar,
affermés à Pierre Corre sous bail du 19 mai 1786, produisant de
revenu deux cents francs, ont été exposés à l'enchère sur une mise
à prix de trois mille francs et portés à trois mille cent francs
par le citoyen Le Moyne, à trois mille deux cents francs par le
citoyen Gilbois et à trois mille cinq cents francs par le citoyen Gady.

Ce premier feu étant éteint, il en a été successivement allumé cinq
autres pendant la durée duquel la plus forte enchère a été portée
à sept mille cent francs par le dit Citoyen Le Moyne.

Ce septième feu a été allumé et fort éteint sans enchère.

L'Administration, ou le Commissaire du Directoire Exécutif, a
adjudgé ledit bien au citoyen Le Moyne de Quimper, faisant pour
Daniel Nicolas Miorcec un père et comme tuteur d'Ambroise
Marie Carné, demeurant à Lesneven, comme dernier enchérisseur
montant la somme de sept mille cent francs, et aux conditions
suivantes, et a ledit citoyen Le Moyne audit sous signé Le Moyne

Emis par le quimper le 29 Nivôse an six
Reçu des Citoyens Dix Centime J. Miorcec

~ Acte de vente des moulins de Coatquénan le 19 frimaire VI (9 décembre 1797) ~

Les moulins de Coatquénan, comme celui de Rannorgad, sont concernés. Un certain citoyen Le Moyne de Quimper a acheté les moulins de Coatquénan pour 7100 francs.

Lors de la vente, il représentait le juriste de Lesneven Daniel-Nicolas Miorcec, tuteur de Ambroise-Marie Carné né au château de Kerjar le 16 juin 1777, frère puîné de Louis-Charles dont nous ignorons le destin après son émigration.

Par procuration, la famille de Carné reprend donc la propriété des biens dont elle avait été spoliée par les autorités révolutionnaires. Ambroise-Marie de Carné, demeurant à Guingamp et président du canton de Plouzévédé en retrouvera la pleine jouissance le 22 mars 1806 moyennant la somme de deux mille six cent quatre-vingt un francs.

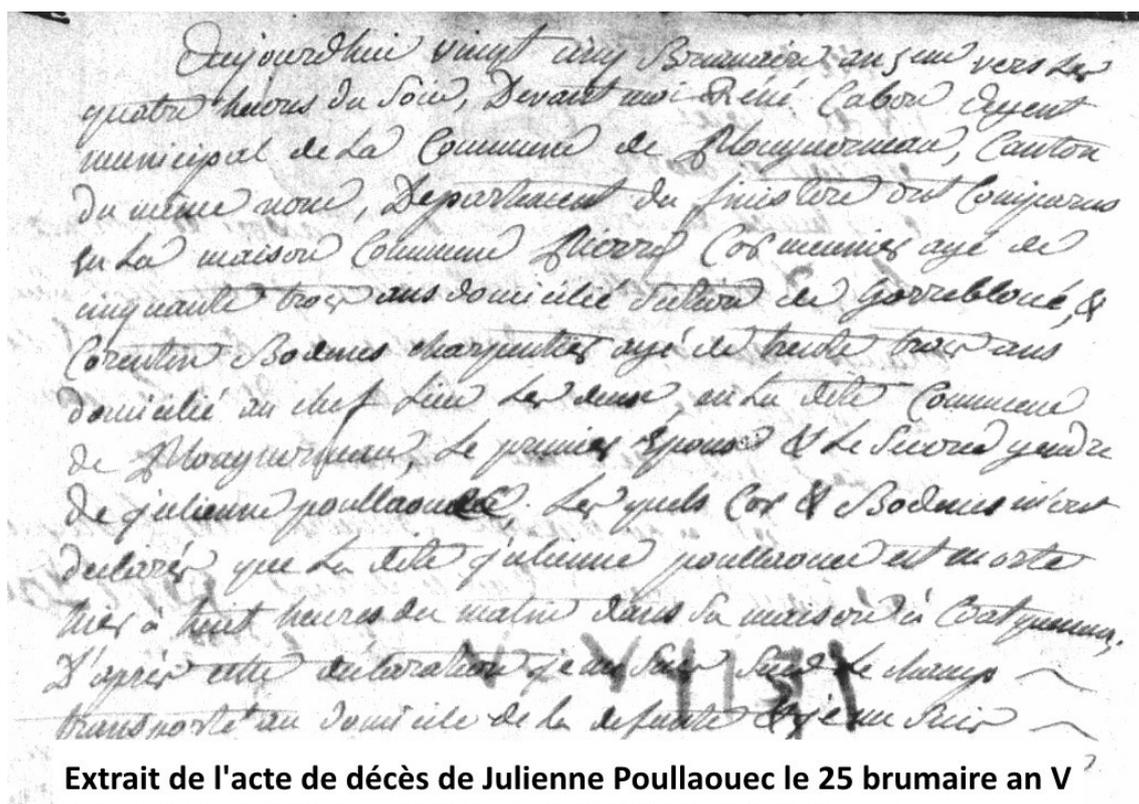
Le bail, censé débiter à la Saint-Michel de 1790 et se terminer en 1799, ayant été déclaré caduc, un nouveau contrat de fermage de neuf ans qui doit débiter le 12 germinal an VIII (2 avril 1800), est accordé le 2 fructidor an VI par Daniel-Nicolas Miorcec, homme de loi à Lesneven et tuteur d'Ambroise-Marie de Carné demeurant à Guingamp, à Claude Corre et sa femme Marie-Jacquette Le Roux, de son mari autorisée, pour 180 francs par an.

Le document fait toujours référence aux deux moulins de Coatquénan, étangs, biais, issues, maisons, logemens, écuries, plus une étendue de terre situé entre le moulin suzain... En fait depuis 1786, on ne cite plus le moulin souzain que pour préciser les limites de cette parcelle qui est le pré

situé entre les deux moulins, cerné d'orient d'un parc, au nord du bois tailly de Coatquénan et au midy du chemin... Ce chemin est devenu la route actuelle menant vers Kervolan et Kerieg à partir de la route départementale 52.

Le nouveau bail spécifie aussi qu'il sera libre au dit Carné de faire couvrir en gleds le moulin suzain et alors les dits preneurs rendront la couverture en bon état. Le moulin a donc conservé sa couverture d'ardoises.

Le nouveau locataire, Claude Corre, est l'un des fils de Pierre Corre. Né au moulin de Landunvez le 11 mars 1769, il s'est marié à Plouvien le 15 messidor an II (3 juillet 1794) avec Marie-Jacquette Le Roux. Il remplace son père à Coatquénan, où six de ses enfants voient le jour de 1795 à 1805.



Pierre Corre a quitté Coatquénan et est parti vers une autre occupation que la meunerie.

Nous en ignorons la raison : peut-être le décès de sa femme, Julienne Poullaouec, survenu au moulin le 24 brumaire an V (14 novembre 1796), le poids des ans et aussi vouloir exercer un métier moins pénible à 53 ans, âge où à l'époque on faisait déjà partie des gens âgés.

Toujours est-il qu'il décède à Coat-ar-Guéven en Lambézellec le 15 germinal an VIII (5 avril 1800). Il était devenu gardien de ponton !

Nous ignorons la durée réelle de la ferme de son fils Claude aux moulins de Coatquénan. Le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800), il figure parmi les assujettis à la patente du canton de Plouguerneau. Sa taxe est fixée à 21 francs car Coatquénan dégage un revenu annuel de 160 francs, ce qui place le moulin parmi les plus rentables de Plouguerneau, en fait au même rang que Kervereg et au deuxième derrière Le Diouris, que l'on pourrait considérer comme *hors compétition* avec ses 300 francs.

Le 23 ventôse de l'an XIII (14 mars 1805), Julienne Corre, fille de Claude et de Jacquette Le Roux naît au moulin de Coatquénan.

Ensuite, malgré l'absence de traces écrites, il est probable que Ambroise-Marie de Carné ait reconduit le bail de Claude Corre. En effet, il fut cité comme témoin lors de la naissance de Françoise Calvez du moulin du Grouanec, voisin de celui de Coatquénan, le 7 avril 1811. Il est donc vraisemblable que son successeur direct fut Alain Saos en 1817.

Claude Corre déménagea vers le moulin de Kerbréden en Plouvien, où son épouse mourut le 2 octobre 1824. Lui-même la suivit dans la tombe 10 ans plus tard, le 30 décembre 1834.

Entre-temps, le 21 novembre 1828, leur fille Julienne avait épousé Jean-Marie Le Bihan né à Kérollé en Plouider le 27 floréal an V (16 mai 1797) et devenu meunier dans un des nombreux moulins de Plouguerneau ; c'était peut-être Coatquénan déjà tenu par Alain Saos depuis plus de dix ans, au moment de ce mariage.

Le nouveau couple s'installe au moulin de Kerbréden, où Jean-Marie Le Bihan prend la succession de son beau-père en 1834. Au moins cinq de leurs enfants y naissent de leur union, jusqu'au décès de Julienne en 1853. En 1856, Jean-Marie y habite encore avec les quatre plus jeunes.

En avril 1814, l'Empereur Napoléon 1^{er} a abdiqué après l'invasion de l'est de la France et de Paris par les armées alliées de la sixième coalition. Louis XVIII, frère de Louis XVI guillotiné par le régime révolutionnaire en 1793, est devenu roi de France.

À bien des égards, on pourrait avoir l'impression de revenir à l'Ancien Régime.

Hormis les clauses inhérentes à la féodalité concernant les droits de *moulte*, supprimées par l'abolition des privilèges au début de la Révolution, les termes utilisés pour le bail sont identiques à ceux de la ferme consentie par Monsieur le Comte de Carné à Jacques Coant et sa femme Gabrielle Goachet plus de 80 ans auparavant, le 24 janvier 1732.

Le 5 décembre 1814, à Lesneven, un bail à ferme pour les deux de moulins de Coatquénan, étangs, biais, chaussées, maisons, logements, écuries, plus une pièce de terre, est accordé par le propriétaire *Messire Ambroise-Marie de Carné, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur comte de Carné, vicomte de Coatquénan, seigneur de Kerjar et autres titres*, demeurant à Guingamp. Il est représenté par Daniel-Nicolas Miorcec Kerdanet, juriconsulte à Lesneven.

Les fermiers sont Marie-Jeanne Tigréat, veuve Bihan, née à Kerilly le 16 juin 1769, et son gendre Alain Saos marié à Angèle Bihan. Ils demeurent tous au moulin de Kerilly.

Parmi d'autres obligations, *les preneurs seront tenus d'entretenir et de rendre en bon état les toitures en gleds de la maison et des deux crèches conformément à l'usage du pays ; et à l'égard des réparations des moulins, les preneurs les entretiendront et rendront en bon état savoir la meule tournante du moulin suzain, la croix et le grand fer conformément au bail courant et les autres ustensiles cités suivant l'acte du ferme du 4 juillet 1776 du rapport de Jacolot vivant notaire à Lannilis [...] ; il sera libre au dit seigneur de Carné de faire couvrir en gleds le moulin suzain et alors les dits preneurs rendront la couverture en bon état.*

Le bail est accordé pour débiter le premier avril 1817 et se terminer à la même époque en 1826, moyennant le paiement annuel de 180 francs en numéraire. Marie-Jeanne Tigréat, Marie-Angèle Bihan, Le Clech (notaire) et Miorcec Kerdanet le signent.

La minute est signée par Maître Jannic. Alain Saos a déclaré *ne savoir signer*.

5. 10. 1814



Louis Par la grande Dieu, Roi de France
& de Navarre, à tous ceux qui les présentes verront,
Salut, Sçavoir faisons que

Bail.

Par desant maître Guillaume de Saunier & son collègue
Sousigné, notaires à la résidence de Lesneven, Canton
de même nom, arrondissement de Brest, département
du Finistère, fut présent Monsieur Daniel-Nicolas Morice
Kerdanet, juriscourulte, demeurant & domicilié audit
Lesneven, faisant & agissant pour messire au broise-marie
Carné, chef de nom & d'arme chevalier Seigneur Comte de
Carné, vicomte de Coatquénan, Seigneur du port, Kjar &
autres lieux, demeurant & domicilié à Quingamp, département
des côtes du nord; Lequel dit morice Kerdanet, audit nous,
a afferme pour une faim, qui commencent le premier avril
mil huit cent dix sept, & finiront à la même époque de
L'an mil huit cent vingt six, à Marie-Jeanne Tigreat
veuve de Jean-marie Le Bihan, allain-marie Saos & Marie
Angèle Le Bihan, la femme, de lui, elle le requerrant
dument autorise, demeurant & domiciliés au moulin
de Kerilly, commune de Plouguerneau, aussi présente
& assistante audit titre de femme & pour ledit tenus,
faisoit est en la même commune de Plouguerneau, Canton
de Lannilis, les deux moulins de Coatquénan, Etangs,
Biais, chasses, maisons, logements, écuries, plus un
étendue de terre située entre le moulin Sarain dudit
Coatquénan, appartenant & dépendant, pour d'utout
jouir du bon pery de faimilles; La présente femme veuve
& consentie pour la somme de cent quatre vingt franc

avril

1817

9

1826

9

1835

1808

Entête du bail accordé pour les moulins de Coatquénan à Marie-Jeanne Tigreat et Allain Saos le 3 décembre 1814

Natif du moulin de Kerouartz au Traon le 1^{er} août 1787, il s'est marié avec Marie-Angèle le 4 novembre 1808 à Plouguerneau. Pour lui, c'est sans doute une sorte de promotion sociale car la mariée sait écrire, comme sa mère veuve de Jean-Marie Le Bihan qui, originaire de Saint-Frégant en Guissény³⁰, devenu expert et cabaretier, est décédé à Lesneven le 22 mai 1806.

30 Avant la Révolution, Saint-Frégant n'est qu'une trêve de la paroisse de Guissény.

Leur fille aînée, Marie-Jeanne Saos, vient au monde au moulin de Kerilly le 8 septembre 1809. Y suivront trois autres naissances dont la dernière, celle de Gabriel, le 1^{er} janvier 1815.

Le 4 mai 1817, un mois après la prise en fermage, Anne fut la première des enfants Saos à naître au moulin de Coatquénan ; elle ne vécut que 2 mois et demi. Plusieurs autres enfants suivirent ; Marie-Renée le 18 décembre 1818, Joseph le 9 février 1821 et Guillaume le 2 septembre 1823.

En 1824 un nouveau bail est accordé aux mêmes meuniers, pour neuf ans à compter du 1^{er} avril 1826. Plusieurs autres fermages se succéderont et la famille Saos exploitera le moulin durant une soixantaine d'années. Le moulin de Coatquénan y gagnera le sobriquet de *milin ar Saos*.

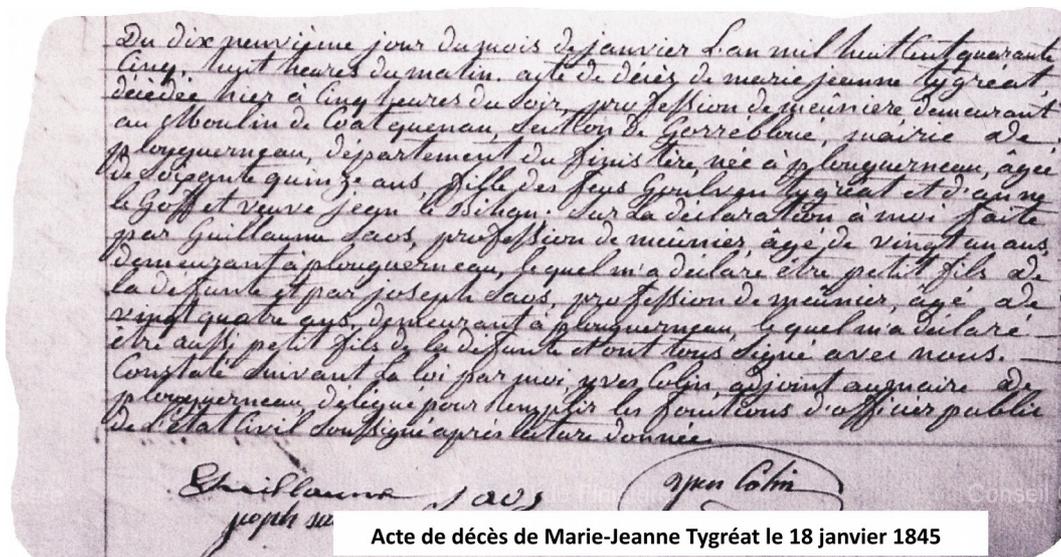
Le 15 novembre 1831, Marie-Jeanne Saos se marie à Plouguerneau avec Goulven Tréguer, meunier. Le jeune couple s'établit au moulin de Coatquénan.

Marie-Angèle Bihan mourut le 25 juillet 1837, trois ans avant son époux décédé le 11 juin 1840. Marie-Jeanne Tygréat, sans doute une maîtresse femme alors âgée de 71 ans, tient toujours les rênes du moulin. Cependant, en 1841, il semble que Goulven Tréguer soit devenu le *meunier-chef*. Le poids des ans se fait sans doute sentir chez sa grand-mère par alliance !

Suivant la matrice cadastrale de 1841, le revenu du moulin est estimé à 67 francs par an, ce qui le place dans la moyenne des moulins plouguernéens.

Son eau motrice provient d'un étang d'une superficie de 1855 m². Le propriétaire est De Carné, sans doute Ambroise-Marie (1777-1856) qui fut maire de Guingamp de 1815 à 1830 et qui avait racheté les biens confisqués par la Nation au début de la Révolution.

En 1841, huit personnes vivent au moulin : Goulven Tréguer, sa femme Marie-Jeanne Saos, leurs deux enfants Gabrielle et Alexandre Tréguer, les deux frères de Marie-Jeanne Saos : Gabriel et Joseph qui sont meuniers et célibataires, Marie-Jeanne Tygréat, l'aïeule, et Pierre Moal, domestique.



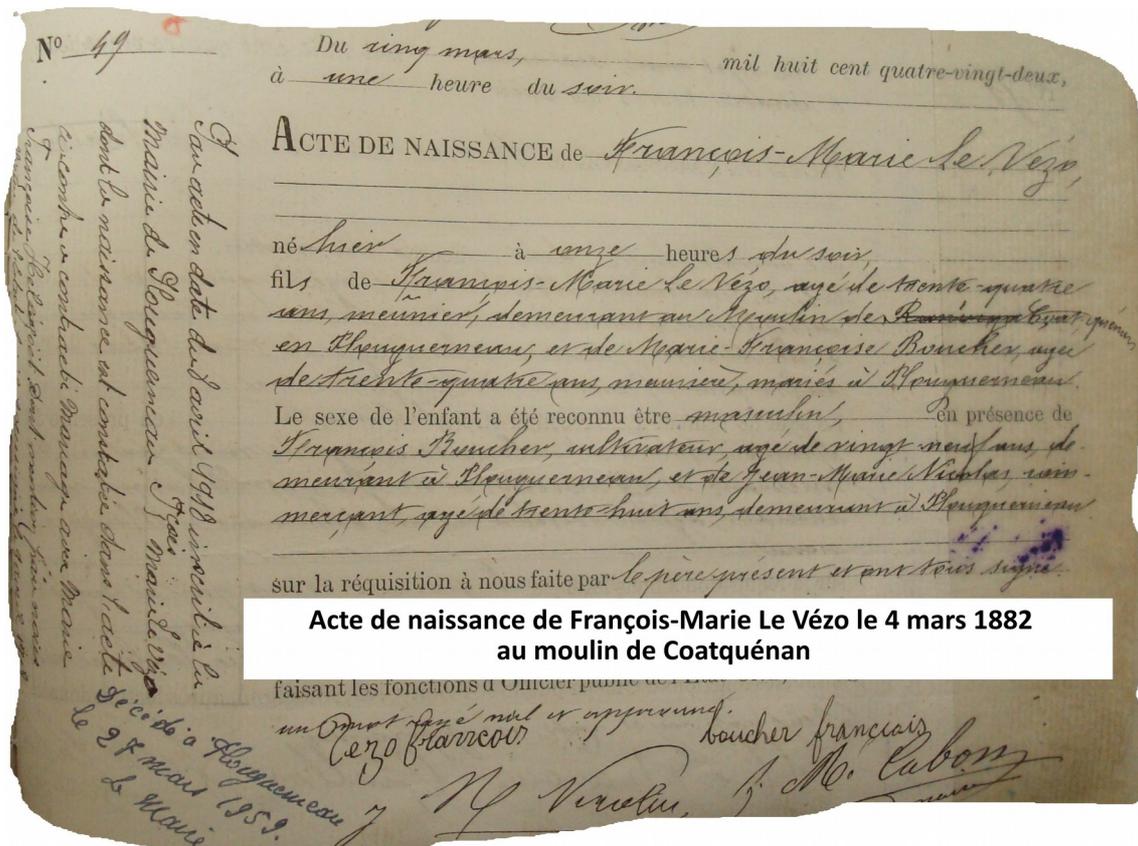
Gabriel Saos, l'un des meuniers, quittera bientôt Coatquénan. Son destin sera de mourir à Mézières, département des Ardennes, le 10 mai 1845, quelques mois après sa grand-mère décédée au moulin le 18 janvier de cette même année. Il était fusilier au 30^{ème} régiment de ligne au moment de son décès. Il tira sans doute un mauvais numéro lors d'un recensement militaire et fut incorporé dans l'armée pour un service de sept ans³¹.

31 La loi Soult de 1832 était en vigueur.

Goulven Tréguer, quant à lui, continua de diriger le moulin, au moins jusqu'en 1876, aidé par sa femme Marie-Jeanne, son beau-frère Joseph Saos resté célibataire, et de trois ou quatre domestiques. Il devint veuf le 29 septembre 1876, à l'âge de soixante-douze ans.

En 1881, venant du moulin de Kervereg, François Vézo, sa femme Françoise Boucher et leurs enfants aînés ont élu domicile au moulin de Coatquéenan. Leur premier enfant à y naître est François-Marie le 4 mars 1882.

Le meunier, François Vézo, est issu d'une famille originaire du moulin du Dourguen en Trégarantec. Le 13 juin 1845, son père, Christophe, épousa Marie-Renée Calvez issue des familles de meuniers Corre et Calvez qui occupèrent la plupart des moulins de la vallée, du Grouanec à celui de Rannorgat durant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle.



François Vézo et sa famille n'habitèrent le moulin de Coatquéenan que peu de temps ; sans doute un bail de neuf ans, tout comme Jean Bergot et Marie-Jeanne Quinquis qui leur succédèrent. Vers 1895, Jean Bergot est remplacé par son gendre Goulven Méar qui le secondait déjà.

En 1906, Goulven Méar et sa femme Marie-Jeanne Bergot sont toujours meuniers à Coatquéenan. Ils quittent le moulin avant 1911 et il devient, semble-t-il, inhabité durant quelques années.

En 1913 Goulven Uguen de Mesfallet, marié à Augustine Abarnou originaire du Forestic en Plouvien, achète *milin ar Saos* à Gabriel de Quemper de Lanascot, médecin à Paris et lointain héritier par sa mère d'Henri de Launay vicomte de Coatquéenan au XIV^{ème} siècle. C'est l'ancien moulin *suzain* de Coatquéenan.

Augustine y sera la dernière meunière. Le moulin a déjà une activité très réduite car il est considéré comme bâtiment rural en 1915.

Selon Pierre Roignant³², son petit-fils, Goulven (surnommé *Tampous* à cause d'un mot mystérieux qu'il utilisait durant son enfance) avait bien d'autres occupations que la meunerie qu'il délaissait à sa femme : il était cultivateur, bedeau, musicien et chantre à l'église du Grouanec.

Augustine continua d'exploiter le moulin pour moudre presque exclusivement de l'avoine jusqu'aux années 1940, surtout pour rendre service à ses voisins.

Vers 1950, la toiture du moulin fut démantelée et la charpente fut utilisée pour construire une grange pour la ferme-manoir de Coatquéenan.



Le moulin suzain de Coatquéenan en 2010

(Photo André Nicolas)

Aujourd'hui les murs sont toujours debout, témoins de la solidité de cet ouvrage qui a peut-être vu défiler cinq siècles.

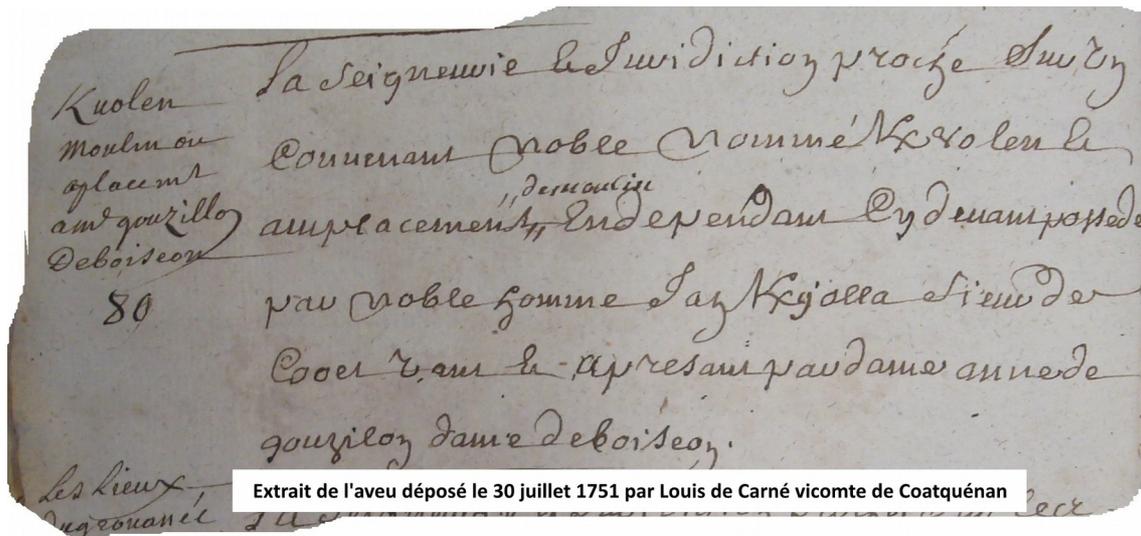
32 Décédé le 31 juillet 2013.

Le moulin de Lost-ar-C'hoat

Un moulin mystérieux car nous n'en avons trouvé que fort peu de traces écrites, mais il est difficile de le dissocier de ses voisins de Coatquénan !

Dans le *minu* de l'aveu qu'il dépose le 30 juillet 1751 devant la Cour Royale de Léon à Lesneven, le comte de Carné, en plus des moulins de Coatquénan, déclare qu'il est suzerain d'un autre moulin situé en la paroisse de Plouguerneau : *milin ar Floc'h*.

De par la description de son emplacement nous l'avons identifié comme étant le moulin du Grouanec, propriété de Jan de Parcevaux demeurant au manoir de *Nescadec* (Enez Kadeg).



Plus loin dans le même document, une autre des quelques cent cinquante « lignes » énumérant les biens et droits dont Louis-Marie De Carné, en tant qu'aîné, est l'héritier privilégié de son père décédé six mois auparavant, concerne le *convenant*³³ noble de *K/volenn* et *Emplacement du moulin en dépendant cy devant possédé par noble homme Jan K/galla sieur de Coar Rann*³⁴ et à présent par Dame Anne de Gourlizon de Bois Eon.

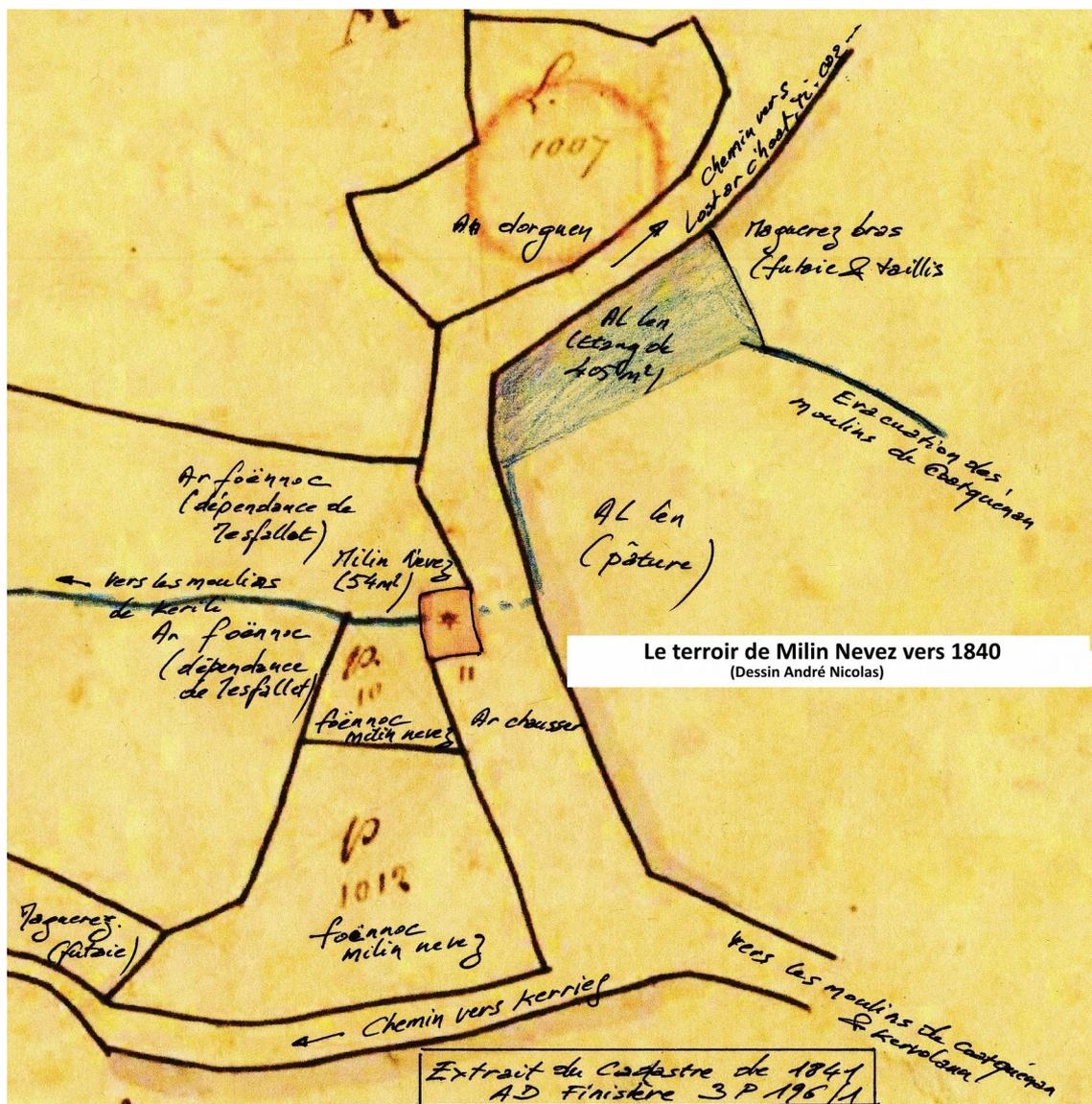
L'emplacement de ce moulin est situé à moins de trois cents mètres de la ferme actuelle de Kervolan.

Il sera sans doute utilisé pour construire *Milin Nevez* moins de quarante ans plus tard. Bâti au pied de Lost-ar-C'hoat, le nouveau moulin fut sans doute destiné à remplacer le moulin *souzain* de Coatquénan, abandonné avant la Révolution peut-être parce qu'il était peu rentable à cause de sa réserve d'eau insuffisante. Ce qui semble évident à cause de la configuration du relief !

Le premier cadastre de Plouguerneau et la matrice cadastrale de 1842 y attachée font état de *Milin Nevez* ; il est alimenté par un étang de 405 m² et procure un revenu annuel de 30 francs. En ces années, le propriétaire est De Carné, sans aucun doute Ambroise-Marie, demeurant à Guingamp.

33 Synonyme de *domaine congéable*.

34 Le probable Guéléran d'aujourd'hui.



Les dénombrements de la population de Plouguerneau en 1836 et en 1841, comme aussi les suivants, ne révèlent pas l'existence d'un meunier permanent au moulin.

On peut émettre comme hypothèse, qu'à l'instar du moulin *souzain*, il ne fut qu'une dépendance du moulin, anciennement *suzain*, de Coatquen dont les murs sont toujours debout, et que les meuniers qui assurèrent son exploitation ne furent que des employés de ce dernier moulin.

Le seul dont la tradition locale ait conservé le souvenir fut *Fañch-ar-Lou*, un personnage plus ou moins légendaire lié à cette vallée qui aboutit à l'ancien moulin de Rannorgad au pied de Loguivy. Anna-Vari Arzur y fait référence à propos de *milin Lost-ar-C'hoat* et du moulin de Rannorgad.

Le sobriquet du meunier est probablement une contraction de *Fañch Charlou*, du nom de son père Charles Le Pors, meunier au moulin de La Martyre entre 1872 et 1891.

Son nom véritable était François-Marie Le Pors, né au en ce moulin de La Martyre le 6 mai 1873. Il partit sans doute très jeune travailler comme garçon-meunier au moulin de Baguinel en Kernilis. Il y rencontra sa femme Marie-Angèle Penarguéar, née à Croas-Prenn en 1871 et demeurant à Kernilis au moment de leur mariage à la mairie de cette commune le 25 octobre 1893.

Le couple demeure à Pellan en Kernilis au moins de 1894 à 1910, année où le 28 avril, naît leur fille Séraphine. Trois de leurs enfants meurent en bas âge.

Anicet, l'aîné, né le 17 avril 1894 à Pellan, eut un destin tragique. Il était domicilié à Plouguerneau, en un endroit que nous n'avons pu retrouver, au moment de la déclaration de guerre le premier août 1914 ; mais peut-être était-il déjà incorporé pour son service militaire, *o c'hober e koñje*, au 72^{ème} régiment d'infanterie à Amiens.

En janvier et février 1915, son régiment était stationné vers Mesnil-les-Hurlus dans la Marne, dans des conditions sanitaires, semble-t-il assez déplorables³⁵.

La première offensive française sur le front de Champagne débuta à la mi-décembre 1914 et se poursuivit jusqu'à mars 1915. Le 72^{ème} RI subit de très lourdes pertes, de l'ordre de 800 hommes, entre le 21 et le 25 février au cours d'une des multiples attaques qui finalement n'eurent que fort peu de résultats.

Anicet Le Pors faisait partie des soldats engagés dans ces actions inutiles ; blessé le 23 février, il mourut le 25 d'une hémorragie consécutive à une blessure du cou à l'ambulance N° 5 implantée dans l'église de Laval-sur-Tourbe (Marne).

Son nom est gravé sur le monument aux "Morts pour la France" à Plouguerneau.



Vestiges de Milin Lost ar C'hoat ou Milin Nevez en 2011

(Photo André Nicolas)

Selon Anicet Le Pors, petit-fils du meunier et ancien ministre de la République, *Fañch-ar-Lou* et sa famille vinrent s'installer à Plouguerneau entre 1910 et 1921, année où ils partirent s'établir au moulin de Roudous en Plouvien³⁶. En fait, lors du dénombrement de la population de Kernilis qui eut lieu en 1911, François-Marie Le Pors, sa femme et ses sept enfants survivants habitent toujours Pellan. Peut-être déménagèrent-ils peu après ?

Néanmoins, l'explication la plus plausible est que *Fañch-ar-Lou* s'en alla seul habiter le modeste moulin de Lost-ar-C'hoat, laissant Marie-Angèle exploiter la petite ferme de Pellan, aidée par ses enfants en âge de travailler, dont Anicet et Jean-Marie, âgés de dix-sept et seize ans respectivement.

35 Source : Journal de marches et opérations du service sanitaire du 72ème RI.

36 « Regards sur la vie de François le Pors et de Gabrielle Croguennec » (Anicet Le Pors – 2010)

Cette dizaine d'années où François-Marie Le Pors séjourna à *Milin Nevez*, est peut-être à l'origine du souvenir de *Fañch-ar-Lou*, transmis par Alexis Uguen né en 1909 à Coataleg. Il fut sans doute contemporain du meunier durant sa prime enfance. En 1939, il vint s'établir à Lost-ar-C'hoat, ferme située à moins de 1500 mètres de celle de sa naissance, qu'il tint ensuite durant de nombreuses années avant de la transmettre à son fils Guillaume.

Selon la tradition locale, *Fañch-ar-Lou* fut donc le dernier meunier à exploiter *milin Lost-ar-C'hoat*.

Ses conditions de vie étaient, semble-t-il, plus que précaires. Son lit clos était à cheval sur le ruisseau et le moulin était tellement infestés de rats que, pour préserver sa nourriture, il accrochait la cage lui servant de garde-manger à une branche d'un arbre qui poussait dans l'ancienne carrière de schiste située au bord du chemin qui monte vers la ferme de Lost-ar-C'hoat.

Malgré le fait que nous n'ayons aucun moyen concret de vérifier ces dires, nous n'avons aucune raison d'en douter !

Toujours est-il que ce moulin, toujours en service en 1911, sera classé bâtiment rural en 1915, et tomba sans doute peu à peu en ruines.

Pierre Roignant, Michel Sanquer et Guillaume Uguen, qui furent des enfants voisins du moulin dans les années 1950, se souviennent fort bien des restes de l'édifice.

Aujourd'hui, comme beaucoup d'autres moulins, Milin Nevez a totalement disparu. Il fut englouti au début des années 1960 lors de l'aménagement de l'actuel chemin communal descendant de Lost-ar-C'hoat pour déboucher sur la route de Kerrieg. Ce chemin passe en fait sur l'ancienne chaussée du moulin. De nos jours, le ruisseau passe sous la route par ce qui était peut-être la déverse de l'étang (*ranvel an dour goll*).



Sources principales :

Archives Départementales du Finistère, sous-séries :

- 3 P 196
- 6 M 599 à 604
- 3 E 235, 1182 E DÉPÔT
- 1 MI EC 199/8
- 1 Q 688,
- 77 J (fonds de Maître Linden)

Centre Généalogique du Finistère :

- Base de données « RÉCIF »

Archives de la Mairie de Plouguerneau

- Cadastre de 1841
- Archives de l'État-Civil.

<http://www.google.com/earth>

<http://www.geneanet.org> (Alain De Carné : généalogie de la famille De Carné)

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

« Regards d'enfants sur les moulins de l'Aber-Ac'h » (Katy Le Roux, Anna-Vari Arzur - Skolig al Louarn, 2000)

Informations orales récoltées auprès de Pierre Roignant, Michel Sanquer et Guillaume Uguen.